Jeudi 11 Janvier 2018 **l'union**

14 Port-Gentil

Vie des entreprises/Vaalco Gabon/En organisant l'élection des délégués du personnel

La direction générale a violé les textes



L'Onep s'étonne du silence du gouvernement devant la violation permanente des lois gabonaises par les sociétés pétrolières.

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

SI la précédente s'est achevée avec un peu de répit, l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) débute l'année 2018 avec le sentiment d'un harcèlement, selon son secrétaire général. Sylvain Mayabi Binet fait ainsi allusion à l'organisation, le mois dernier, par la direction générale de la compagnie Vaalco Gabon, du vote des délégués du personnel. Une nouvelle violation des textes réglementaires en vigueur dans notre pays, s'offusque-t-il. C'est pourquoi il a saisi l'inspecteur

du Travail chargé du secteur pétrolier en vue de l'annulation du scrutin. En vertu de l'Article 292 du Code du Travail qui dispose que *"les contestations* relatives à l'électorat, à l'éligibilité des délégués du personnel ainsi qu'à la régularité des opérations électorales sont de la compétence de l'inspecteur du Travail qui statue d'urgence".

Lors d'un point-presse, Sylvain Mayabi Binet a expliqué que, le 20 décembre 2017, au cours d'une rencontre de ses membres employés de Vaalco, l'Onep a été informé de ce qu'un vote des délégués du personnel devait se tenir deux plus jours plus tard au sein de la société. «Nous avons aussitôt saisi la direction générale de Vaalco pour lui signifier l'illégalité dudit vote, au regard des dispositions du Code du Travail et l'Arrêté

147/MTEFP/SG/DGTMOE/ DTR du 26 avril 2001 réglementant l'institution et l'élection des délégués du personnel», confie-t-il.

En dépit de cette démarche, l'élection a eu lieu quand même. «A l'analyse du procès-verbal de l'élection, l'Onep a attiré notre attention sur les faits de constitutifs de violation des dispositions de l'arrêté susmentionné», a avoué une source proche de la direction générale de l'entreprise. L'Onep a fait observer que ce scrutin ne concernait pas, tel qu'écrit



dans le procès-verbal susévoqué, le renouvellement des délégués du personnel des établissements offshore et de la base de Port-Gentil, deux sites dont le mandat des délégués sortants avait expiré. «Nous avons aussi constaté que les dirigeants de Vaalco ont redéfini, unilatéralement, la notion d'établissement, en combinant les sites de la Nyanga (offshore), de Port-Gentil et de Libreville», assure M. Mayabi Binet.

La définition des collèges électoraux (cadres, agents techniciens supérieurs et employés ouvriers) et la répartition des sièges découlant de cette nouvelle redéfinition ont aussi été faites par les soins de Vaalco. «En procédant ainsi, l'entreprise a donc, délibérément, violé les dispositions des articles 6 de l'arrêté cité supra», selon un agent de l'Inspection du Travail chargée du secteur pétrolier.

Ledit article stipule que "les délégués du personnel sont élus au sein de chaque établissement sur les listes présentées par les syndicats ou, à défaut par les travailleurs eux-mêmes. Ces listes sont établies par collège électoral, la durée du mandat des délégués du personnel est de trois ans renouvelables".

A l'Article 13 du même arrêté, il est dit que "le vote a lieu dans l'établissement. Le jour, le lieu, les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin sont fixés par le chef

de l'établissement ou son représentant, en accord avec les syndicats ou, à défaut, avec les délégués du personnel sortants ou les travailleurs eux-mêmes. Ces indications sont annoncées par les soins du chef de l'établissement ou son représentant aux emplacehabituellement réservés pour les avis du personnel".

Tout comme l'alinéa 2 de l'Article 15 dispose que "le scrutin est un scrutin de listes, éventuellement à deux tours. Le premier tour est réservé aux listes présentées par les syndicats, sauf en cas de carence constatée dans les conditions prévues par la loi". Rien de tout cela n'a été respecté par Vaalco.

Vie des partis politique/PDS

Remobilisation des troupes

SYM

Port-Gentil/Gabon

LES responsables de tous les organes locaux du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) se sont retrouvés, récemment, au siège de leur formation politique, pour faire le bilan de l'année écoulée et se projeter sur 2018. La rencontre, qui a enregistré la présence de plusieurs cadres du parti, était dirigée par Joseph Reteno et Jean-Claude Moussavou, respectivecoordonnateurs **£** communaux A et B.

A propos de bilan, les deux communaux l'ont jugé positif. Selon Joseph Reteno, l'année 2017 a notamment été marquée par la réorganisation des structures administratives, tant au niveau communal que dans les coordinations d'arrondissements, avec pour but la responsabilisation et l'implication des militants ainsi que l'occupation rationnelle du terrain pour plus d'efficacité. Aussi, a-t-il relevé que les



actions politiques, dans la commune, ont été ponctuées par une effervescence dans les quatre arrondissements. Citant quelques réalisations telles le curage des fossés, la construction des passerelles, la dotation de plusieurs structures sanitaires en médicaments, la remise des kits scolaires, le financement des activités régénératrices des revenus et des formations en conduite

automobile.

Pour Jean-Claude Moussavou, l'année 2018 sera déterminante pour notre pays, à cause des élections qui auront lieu, (Législatives et Locales) et pour lesquelles son parti ne saurait se mettre en marge. «Les consultations électorales à venir sont cruciales pour nous. C'est pourquoi, en tant que militants aguerris, nous devons nous mettre au travail. Les objectifs vers lesquels les coordinations communales vous conduisent ne seront pas atteints dans le désordre, l'indiscipline et la concurrence spectacle. Nous avons l'obligation de travailler en synergie, coordonner nos actions et occuper le terrain, afin que nos ambitions créent un océan d'émulation et de concurrence constructive et évolutive»,

a-t-il lancé. Non sans indiquer qu'un plan d'orientation sera soumis aux cellules concernant la mobilisation, la cohésion de la discipline et la participation aux élections, avec ou sans alliés politiques. Dans le souci de donner plus d'efficacité aux actions futures, le coordonnateur communal B a souligné que la redynamisation des structures intégrées du PDS est imminente. Tout comme

l'assistance des militants à

l'obtention des pièces d'état-civil a été évoquée. Jean-Claude Moussavou a invité ses interlocuteurs à la vigilance. «Ne vous laissez pas désorienter par des discours qui sèment le poison et répandent la peur. Le seul discours que vous devez diffuser sans modération, c'est celui de la solidarité sociale, de l'espérance, du rassemblement et des intérêts collectifs», a-t-il conclu.

